

# Histoire de l'enseignement de la médecine en Belgique

## *History of medical education in Belgium*

par Simon ABSIL\*

### **Introduction**

Malgré l'acquisition tardive de son indépendance, la Belgique possède réel récit commun à ses régions. L'histoire de la médecine belge ne fait pas exception à cette règle grâce à un riche patrimoine et des figures historiques de renom.

Depuis ses mythiques origines hippocratiques et antérieures, l'enseignement de la médecine présente d'exceptionnelles singularités. D'une transmission orale et sacrée à ses origines, la médecine apparaît comme l'une des premières formations à être institutionnalisée dans les écoles puis dans les premières universités médiévales.

L'objectif de ce travail est d'étudier comment l'enseignement de la médecine fut dispensé et a évolué dans les territoires qui composent l'actuelle Belgique, et ce, à travers chaque période passée. Il s'agit en quelque sorte de pouvoir répondre à la question : « *Comment un médecin habitant ou originaire des territoires qui composent l'actuelle Belgique se forme à chaque*

---

Journée d'études de la SFHM du 15 juin 2024 à Lille

\* [simon.absil@unamur.be](mailto:simon.absil@unamur.be)

*moment de l'histoire ?* ». Pour ce faire, il a été décidé, spontanément, de diviser l'exposé en trois parties : 1) La période qui précède la fondation de l'université de Louvain (avant 1425). 2) La période qui suit jusqu'à l'indépendance de la Belgique (de 1425 à 1830). 3) La période qui s'écoule depuis lors (depuis 1830).



**Fig. 1** - *Leo Belgicus* (1611-1621), Claes Jansz Visscher. *Wikipedia.org, Lion Belgique.*



**Fig. 2** - *Portrait d'André Vésale illustrant De humani corporis fabrica* (1543). *Wikipedia.org, André Vésale.*



**Fig. 3** - *Vue actuelle de l'hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines.* *Wikipedia.org, Hôpital Notre-Dame à la Rose.*

## Matériel et méthode

Il s'agit d'un travail de recherche sélective et de synthèse narrative.

L'auteur n'a pas de formation spécifique à la recherche historique.

Les ressources sont obtenues via des moteurs de recherches généralistes ou spécialisés ou via des bibliothèques.

## **PARTIE I : LA PÉRIODE PRÉ-INSTITUTIONNELLE, AVANT LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (AVANT 1425)**

### *La Gallia Belgica*

Avant son invasion par les armées romaines de Jules César (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), les territoires belges sont peuplés par des nations gauloises. Dans cet espace, la médecine est mêlée à la religion et détenue par des prêtre-guérisseurs : les *druïdes*. Ceux-ci transmettent leur savoir (religion et médecine mais aussi droit, moral, histoire, etc) à leurs élèves de manière orale et traditionnelle.(1,2)

Avec la domination de Rome, la culture gauloise s'éteint progressivement jusqu'à être remplacée par celle de l'occupant et disparaître au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. par la volonté de l'empereur Tibère.(2) Logiquement, la médecine gréco-romaine s'impose de la même façon dans la région. Une certaine professionnalisation de l'art de guérir se développe alors avec la naissance sanctuaires de formation comme à Lyon ou à Marseille.(3) Dans la région de Cologne, des découvertes archéologiques laissent à imaginer qu'une sorte de « *faculté d'ophtalmologie* » ait pu exister.(4) À Metz et à Avenches, il existe des « *collèges de médecin* ». Il s'agirait de réelles écoles de médecine.(4) Certains médecins belges feraient-ils alors le voyage jusqu'à ces sanctuaires ? Quoi qu'il en soit, il existe à l'époque gallo-romaine une formation en médecine dépassant le cadre de la simple transmission ancestrale d'un maître à son élève.

### *Le Moyen Âge*

Le Moyen Âge voit apparaître en Europe les premières réelles écoles de médecine comme à Salerne et à Montpellier puis universités qui permettent de répandre la médecine scolastique.

Deux exemples de médecins belges antérieurs à Vésale subsistent.

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, le Maître Jehan Yperman<sup>1</sup>, chirurgien flamand, écrit plusieurs ouvrages – les plus anciens traités médicaux rédigés en langues flamandes connus – dont la lecture permet de retracer son parcours. Il étudie à Paris et suit, en l'an 1295, l'enseignement de Lanfranco de Milano. Par ailleurs, l'analyse des comptes de la ville d'Ypres nous apprend qu'Yperman reçoit une allocation en 1297, époque à laquelle il serait encore étudiant. Par ailleurs, il semble que le Maître Yperman soit chirurgien et non médecin,

---

1. Parfois, Jean Yperman ou Jean d'Ypres, etc.

ce qui pose question sur la nature de ses études à Paris. Aurait-il plutôt reçu un apprentissage (comme à la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien) qu'une formation à l'université de Paris ?(5,6)

L'exemple de Jean de Saint-Amand, médecin hennuyer du XIII<sup>e</sup> siècle, est encore plus ancien. Il paraît s'agir d'une personnalité relativement influente, missionnée auprès du roi de France. Sa formation n'est pas connue. En revanche, ses écrits et commentaires de textes influencent la faculté de médecine de Paris, ce qui peut laisser imaginer qu'il y serait attaché.(7)

Nous émettons trois hypothèses : 1) Soit les médecins reçoivent une formation traditionnelle par compagnonnage. 2) Soit ils se forment auprès d'une université, a fortiori, étrangère (à Paris, surtout mais peut-être aussi en Italie, en Angleterre et en Allemagne). 3) Il existe une solution intermédiaire au travers d'un enseignement monastique dans les abbayes. Probablement que ces trois propositions de systèmes coexistent et même s'entremêlent.

Enfin, ces exemples démontrent que la mobilité des médecins est bien présente, favorisée par l'*uniformité de l'enseignement* : une certaine cohérence existe entre les communautés universitaires, sous l'autorité du Pape, avec le latin comme langue commune, des méthodes d'enseignement similaires et, dès 1230, d'une validité internationale des diplômes (*licentia ubique docendi*, droit à exercer partout) décernés par les *studium generale*.(8)

## **PARTIE II : DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN À L'INDÉPENDANCE BELGE (1426-1830)**

### *La naissance de la faculté de médecine de Louvain*

Par la bulle du pape Martin V, l'université de Louvain est fondée le 9 décembre 1425. Cette date peut être retenue comme la charnière entre les temps primitifs et la modernité de l'enseignement dans les Pays-Bas. Elle compte dès son origine les facultés de l'université médiévale : les Arts, le Droit civil, le Droit canon et bien évidemment la Médecine, la Théologie en 1432. L'institution bénéficie d'une large autonomie et parvient à attirer des professeurs réputés, notamment de Cologne, ce qui impacte son organisation.(9)

Le 18 octobre 1426, Jean van de Eele, venu de Cologne et futur recteur, dispense le tout premier cours de médecine.(10,11) Il appartient à un corps enseignant composé de deux professeurs titulaires et de plusieurs docteurs auxiliaires. Les premiers ont la charge de matières fixes : l'anatomie, la physiologie et l'hygiène d'une part et les maladies et leur traitement



**Fig. 4** - Blason de l'ancienne université de Louvain.  
 Wikipedia.org, Université de Louvain (1425-1797).

d'autre part. Les seconds offrent quelques leçons de manière irrégulière et financées par la magistrature communale. Enfin, l'enseignement lui-même s'appuie sur la lecture et le commentaire de textes antiques, surtout Hippocrate et Galien. La langue d'usage est le latin.(9,11,12) (Fig. 4)

### *La vie étudiante et les cours*

Il existe une relative mixité sociale évoluant au cours du temps bien qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les étudiants appartiennent surtout à la bourgeoisie et à la petite noblesse. (13,14) Aussi, le taux d'inscription paraît influencé par des événements tels que la réforme protestante, les siècles d'or espagnol et néerlandais, ou encore les Lumières qui voient la population étudiante doubler voire tripler.(14–16)

Afin de s'inscrire à la faculté de médecine, l'étudiant doit avoir obtenu le diplôme propédeutique de la faculté des arts. Ensuite, débute un parcours de trois années académiques (quatre années calendaires), divisées en une première année de *baccalauréat* suivie de trois années de *licence*. Les meilleurs étudiants, les fils de médecins et ceux ayant une expérience professionnelle étudient moins longtemps.(12,16)

Les professeurs sont également d'origines familiales disparates, leur charge est parfois l'occasion de progresser dans la société. Les traitements sont assez inégaux mais plutôt faibles. Certains dispensent alors des leçons privées parfois très lucratives.(14,15) À ses débuts, l'université rémunère parfois ses professeurs en nature ; origine de l'expression « pot-de-vin ».(17)

Aussi, le souverain s'implique dans le projet universitaire : À la demande du roi Philippe II d'Espagne est créée en 1558 une nouvelle chaire consacrée à l'*Ars parva* de Galien et à la pathologie.(11) Dans les décennies qui suivent, le pouvoir royal continue à développer l'institution et le programme des cours. En 1617, les archiducs Albert et Isabelle visitent l'université et dotent celle-ci d'une charte ; ceci toujours en accord avec le Saint-Siège : « *Juncta in primis sedis Apostolicae auctoritate* ». Elle détaille notamment l'horaire précis des quatre cours comportant les textes d'Hippocrate et de Galien mais aussi d'Avicenne et de Rhazès. En hiver, des leçons d'anatomie sur cadavres. Il existe deux professeurs « *primaires* » et deux professeurs « *royaux* ». Ceci permet de maintenir un équilibre entre les pouvoirs spirituels et temporels.

À ceux-ci, il faut encore ajouter les professeurs dits « *de six semaines* », prêtres ou célibataires dépendants du chapitre de Saint-Pierre.(11,18,19)

En 1685, l'institution se modernise grâce à la création de deux nouvelles chaires : la chimie, d'abord et la botanique, ensuite. Au siècle suivant, l'université investit dans la création d'un laboratoire de chimie, d'un jardin botanique et d'un nouveau théâtre d'anatomie. Il faut cependant attendre 1776 pour voir apparaître un enseignement clinique « *au lit du malade* » qui est dispensé à l'hôpital Saint-Pierre, fondé en 1080.(12)

Durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, l'absentéisme grandit chez les étudiants et les professeurs. Une ordonnance est prise le 24 avril 1742 afin d'établir un règlement concernant la présence aux cours, les vacances et la justification des absences et établissant des amendes en cas de non-respect de celui-ci. (11,15,16)

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'université, qui a su se prémunir jusque-là de la concurrence des universités voisines en particulier celle de Leyde, doit composer avec la fondation de celle de Douai dont les diplômes sont reconnus. Elle attire aussi une partie des professeurs vers elle. Cela étant, les deux institutions collaborent et se respectent mutuellement.(16,20)

En 1755, l'impératrice Marie-Thérèse fait promulguer un réel règlement des études. De nombreuses modifications suivent encore, inspirées du modèle de l'université de Vienne.(10,11)

En 1788, l'empereur Joseph II promulgue une nouvelle réforme de l'université. D'une part le corps enseignant est augmenté à neuf professeurs et la liste des cours devient la suivante : histoire naturelle, botanique, chimie, chirurgie théorique et pratique, obstétrique, anatomie et dissection sur cadavre, physiologie illustrée sur cadavre, médecine et prescriptions, pathologie et enfin, et surtout, pratique clinique au travers d'un stage durant une quatrième année d'étude nouvellement ajoutée. L'empereur décide également de transférer l'université à Bruxelles. Cette disposition est annulée dans le contexte de la Révolution française.(11,15)

Enfin, en 1635, Louvain est assiégé par les troupes françaises et néerlandaises dans le contexte de la guerre de Trente Ans. L'université fournit alors un millier d'étudiants à la levée communale. Il semble que cette pratique ne soit pas un fait unique dans l'histoire.(21)

### *Les examens et cérémonies de grades*

Afin d'obtenir ses diplômes et de clôturer son parcours, l'étudiant doit présenter plusieurs *thèses* et *disputes*. L'inscription aux épreuves est payante

mais l'acquittement d'une certaine somme d'argent permet parfois d'être dispensé de certains examens.(12,16)

L'examen du *baccalauréat* consiste à présenter un aphorisme d'Hippocrate. Une *grande thèse* est défendue entre les deux cycles aux *Halles universitaires*. Il s'agit d'un travail plus conséquent pouvant reprendre plusieurs auteurs et plusieurs thèses. Enfin, l'étudiant peut prétendre au diplôme de *licence* et effectuer la *repetitio*, dernière thèse, la plus aboutie. Une ultime thèse octroie le grade de *docteur*. Celle-ci est rarement présentée car le titre est peu utile et l'inscription onéreuse.(12,16)

Durant des siècles, les sujets demeurent peu originaux et traitent de problèmes simples souvent identiques : la fièvre, la toux, les régimes, etc. Il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour observer des thèses consacrées à la chirurgie ou à la pharmacie, rarement l'obstétrique. Enfin, trois défenses traitent de la variolisation.(12)

Finalement, une fois promu, l'étudiant voit son nom figuré dans la rubrique « *Licentiën* » du journal local « *Wekelyks Nieuws wyt Loven* » et participe à une cérémonie à la collégiale Saint-Pierre où il est conduit en cortège afin de prêter serment auprès du chancelier de l'université.(16)

### *La Révolution française et la fermeture de l'université de Louvain, vingt ans d'enseignement médical sous domination française (1795-1815)*

La Révolution rattache Louvain au département français de la *Dyle*, dont le chef-lieu est Bruxelles.

Le nouveau régime bouleverse notamment le domaine médical en vendant les hôpitaux et en fermant les universités dont celle de Louvain, en 1797, après l'avoir remplacée par *l'école centrale de Bruxelles*.(11,15,22) Surtout la loi « *d'Allarde* » donne le droit « *à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon.* » et celle « *de Le Chapelier* » suppriment les associations professionnelles, sociétés savantes, académies et congrégations.(23,24)

Fin 1794, le médecin Antoine-François Fourcroy prétextant les besoins militaires, obtient la création de trois écoles de santé à Paris, Montpellier et Strasbourg. Le régime impérial en ajoute trois à Turin, Mayence et Gênes. (23–25)

Les facultés de médecine de *l'Université impériale* présentent certaines différences avec celles d'Ancien régime : la gratuité de l'enseignement (initialement), une formation centrée sur la pratique et la clinique plutôt

que la théorie, ainsi que l'enseignement de la chirurgie. Il existe neuf chaires théoriques : chimie médicale et pharmacie, anatomie et physiologie, médecine opératoire, médecine légale et histoire de la médecine, histoire naturelle et médicale, physique médicale et hygiène, pathologie externe, pathologie interne, art des accouchements. Les études durent trois années après l'enseignement secondaire aux termes desquelles sont présentés cinq examens (dont deux en latin) et une thèse. Les diplômes d'Ancien régime ou étrangers sont reconnus. L'exercice de la médecine est permis sur l'ensemble du territoire.(22,25)

Les besoins de la guerre justifient également la formation réduite d'*officiers de santé*. Dès lors, il existe une médecine à deux niveaux avec d'une part des docteurs dans les villes et des officiers de santé à la formation et la reconnaissance moindre dans les villages et campagnes ou suivent les armées. Ils se limitent « *aux soins des plus ordinaires, aux procédés les plus simples de l'art* » selon Thouret.(23,26)

Des écoles privées sont progressivement reprises par les départements. Elles sont remplacées par des « *Cours gratuits de médecine, de chirurgie et de pharmacie* » et un enseignement pratique est finalement créé par l'Empereur à l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles et à l'hôpital Sainte-Elisabeth à Anvers. (22,23,27)

### *Le Congrès de Vienne et la fondation des universités d'État (1815-1830)*

À la suite de la chute de l'Empire napoléonien et du Congrès de Vienne, les anciennes provinces du nord et du sud des Pays-Bas sont réunies en un unique état correspondant environ au Benelux actuel. Le prince Guillaume d'Orange devient roi d'une nation aux réalités socio-culturelle notamment linguistiques et religieuses différentes.

Le 25 septembre 1816, le Roi permet l'établissement de trois universités d'État à Gand, Liège et Louvain afin de maintenir une concurrence entre les universités, de les répartir sur le territoire et d'établir un équilibre avec les trois universités du nord du pays. Le latin reste la langue d'enseignement. (28)

Depuis la Révolution française, il subsiste un système à deux vitesses avec des docteurs issus des universités et exerçant dans les villes et des praticiens de campagne. Trois solutions sont alors proposées pour résoudre cette question : 1) Un tronc commun menant au titre de docteur en médecine puis une spécialisation éventuelle en chirurgie, obstétrique ou

pharmacie. 2) La faculté de médecine de Liège propose une formation de base commune : la *candidature*, suivie d'une spécialisation à partir de la première année du *doctorat*, en maintenant une séparation entre les titres de médecins et chirurgiens. 3) Celle de Gand dépose l'idée d'une formation unique menant au titre de *docteur en médecine, chirurgie et accouchements*. La disposition est retenue. Si elle n'entre en application qu'à l'indépendance belge, elle reste en application jusqu'aux réformes de Bologne au début des années 2000. La pharmacie est détachée vers la faculté des sciences.(28,29)

### *Le parcours de l'étudiant en médecine : programme et examens*

Tout d'abord une nécessité de formation propédeutique avant l'inscription en médecine est maintenue. Le grade de *candidat en sciences physiques et mathématiques* est demandé afin de pouvoir prétendre à celui-ci de *candidat en médecine* puis de *docteur*. Ce premier cycle comprend également la botanique et la chimie. La réussite d'un examen portant sur ces matières permet également la poursuite du parcours en médecine.(30)

Pour obtenir le diplôme suivant, le candidat est interrogé sur l'anatomie avec une dissection sur cadavre, sur la physiologie et sur la *materia medica*. Il doit avoir suivi les cours d'histoire naturelle et d'anatomie comparée.(30)

Après trois à quatre années de doctorat, le futur médecin présente deux épreuves : une portant sur la prescription de médicaments, la chirurgie et les accouchements, l'autre développant deux aphorismes hippocratiques. Il doit avoir assisté aux cours de médecines légales et de clinique. Le docteur en obstétrique doit préparer des épreuves théoriques et pratiques spécifiques en plus. Les pharmaciens peuvent prétendre au titre de docteur en présentant des examens théoriques et pratiques de chimie et de pharmacie. Une disposition permettant de rehausser le caractère scientifique de cette discipline. Enfin, le futur docteur en chirurgie peut également présenter un examen afin d'obtenir le titre spécial d'*oculiste* qui n'offre aucune prérogative en plus mais permet d'être identifié comme tel.(30)

## **PARTIE III : LA BELGIQUE INDÉPENDANTE (DEPUIS 1830)**

Par la révolution de 1830, la Belgique devient un royaume indépendant. Malgré l'« *union sacrée* » des débuts, le jeune état est divisé entre deux factions politiques les catholiques et les libéraux et le 16 octobre 1830,

la liberté d'enseignement est votée menant bientôt à l'ouverture d'une université catholique à Malines et d'une université libre à Bruxelles.(31)

Le 27 septembre 1845, la loi organisant l'enseignement supérieur est promulguée, elle concerne les deux universités d'État. Elle définit le programme de médecine : l'encyclopédie et l'histoire de la médecine, l'anatomie humaine (générale et descriptive), l'anatomie pathologique, la physiologie humaine et comparée, l'hygiène publique et privée, la pathologie générale, la thérapeutique générale (la pharmacodynamique), la pharmacologie et les éléments de pharmacie, la pharmacie théorique et pratique, la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, la clinique interne, la pathologie chirurgicale, la médecine opératoire, la clinique externe, le cours théorique et pratique des accouchements, la médecine légale. D'autres dispositions régissent l'organisation et l'administration des universités, les traitements des professeurs et le minerval, les périodes de vacances, les peines académiques, les bourses et récompenses.(32)

La loi impose désormais la *candidature en sciences naturelles* comme formation propédeutique. Également, un enseignement clinique de deux années et nécessaire pour obtenir le grade de *docteur* après examen devant un jury nommé par le gouvernement.(30) Les écoles « secondaires » sont supprimées et les anciens diplômes d'*officiers de santé* sont commués en *candidature en médecine*. Le *doctorat en pharmacie* est supprimé par manque de succès et d'utilité. Par la suite, la loi du 15 juillet 1849 réunit définitivement les différents diplômes de médecine en un unique *doctorat en médecine, chirurgie et accouchements*.(23,31–34)

L'université catholique est fondée à Maline en 1834 et remplace celle de Louvain l'année suivante, en réponse à quoi les libéraux fondent une université libre à Bruxelles. Les étudiants de ces universités sont évalués par le même jury que ceux des deux premières. Enfin, d'autres universités apparaissent au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, organisant une partie ou la totalité du parcours de médecine.(23,31,32)

### *Le long parcours d'amélioration du programme de médecine*

La formation médicale belge restant encore fort peu scientifique, certains souhaitent s'inspirer du modèle allemand et proposent d'intensifier les travaux pratiques afin de stimuler la recherche fondamentale ainsi que la formation à l'utilisation du microscope mais aussi des instruments médicaux comme le sphygmomanomètre ou le laryngoscope. Les plus conservateurs s'opposent à toute réforme menaçant « *le génie pratique belge* ». (23,35,36)

Les débats de l'époque opposent également les défenseurs des cours de philosophie et d'histoire de la médecine à ceux qui souhaitent favoriser les travaux de laboratoire et les matières scientifiques.(37,38)

En 1876, une loi supprime le jury d'état et les universités obtiennent une large liberté concernant l'organisation des cours et des examens. Cette même disposition institue un enseignement ophtalmologie et en maladies mentales et en 1880, de nouvelles matières optionnelles apparaissent : embryologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, neurologie, toxicologie, etc. L'homéopathie n'est pas retenue. Cela représente le passage à la spécialisation mais également à la carrière de chercheur.(36,38,39)

Les méthodes d'enseignement clinique évoluent également. Dès 1860, des cas spéciaux sont présentés en amphithéâtre. Dès 1878, les hôpitaux se dotent de polycliniques où les plus démunis peuvent consulter gratuitement les étudiants en médecine sous supervision des professeurs.(36,40)

### *Les femmes médecins*

Les réformes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle permettent enfin aux premières femmes de suivre un enseignement universitaire et de devenir médecin.



Fig. 5 - Isala Van Diest (1842-1916).  
Google Image, Isala van Diest.

La situation reste longtemps très conservatrice en Belgique : « *il y a incompatibilité entre l'individualité féminine et la profession médicale* » bien que certaines femmes soient « *supérieures* » et « *dont l'intelligence égale et dépasse celle de beaucoup d'hommes* ». (41) Dans les années 1870, le Parlement finit par laisser aux universités le choix de diplômer ou non des femmes. Finalement, Isala Van Diest devient la première femme médecin en Belgique à l'âge de quarante-deux ans et après des études à l'étranger. Le nombre d'étudiantes continue de croître dans les décennies qui suivent bien que barrage à l'accès à certaines spécialités leur soit fait.(42,43)

### *Le cas particulier du Congo belge*

La colonisation du Congo par le roi Léopold II à partir de 1885 puis le transfert de sa propriété à la Belgique en 1908 soulève rapidement la question de la santé des colons et des populations locales. Un manque de médecins apparaît rapidement et persiste durant plusieurs décennies. En 1830, la fonction d'*agent sanitaire* est créée. Il s'agit d'agents essentiellement formés à la pathologie tropicale et à la santé publique. Leur formation est de six mois puis d'une année de cours à l'Institut de Médecine Tropicale suivis d'un stage en hôpital ou laboratoire au Congo.(44,45)

En ce qui concerne les Congolais, ceux-ci ont accès aux formations d'aide-infirmier et aide accoucheur ainsi que d'infirmier à partir de 1921 et enfin d'*auxiliaire médical indigène* dans des écoles ouvertes à partir de 1900 par les missionnaires religieux qui ont la main mise sur l'enseignement local. Durant l'essentiel de la période coloniale, il n'existe aucun accès aux études de médecine au Congo. Des œuvres privées et liées aux universités catholique et libre développent un début de solution à cela à la fin du régime et sont à l'origine des premières universités congolaises.(44,46,47)

### *L'Institut de Médecine Tropicale*

En 1906, sous l'impulsion du roi, une école est fondée à Bruxelles afin de dispenser un enseignement spécifique aux médecins diplômés et se destinant au travail colonial. La lutte contre la maladie du sommeil apparaît comme la motivation princeps. En 1933, cette école fusionne avec la *Clinique Léopold II pour les maladies tropicales* et devient l'*Institut de Médecine Tropicale – Prince Léopold*. Celui-ci déménage dans la cité portuaire d'Anvers, principale connexion avec la colonie. Il développe alors des missions de recherche fondamentale et clinique et dispense deux fois par an une formation spécialisée de quatre mois pour les médecins coloniaux.(46–48)

Après la décolonisation, l'institution revoit sa mission d'enseignement et se destine à l'aide au développement, s'ouvrant de plus en plus à l'international et aux pays du Sud. La recherche reste une mission centrale de l'institut qui se distingue notamment par ses découvertes sur le HIV ou le virus Ebola.(48)

### *Les nouveaux défis du XX<sup>e</sup> siècle*

Le début du XX<sup>e</sup> siècle est marqué par un renforcement des réformes prises à la fin du siècle précédent. La recherche se développe et la Belgique pointe parmi l'élite mondiale. En rupture avec l'Allemagne après la Première

Guerre mondiale, elle se tourne vers les pays anglo-saxons et renforcent encore plus la place de la recherche et des sciences fondamentales dans les facultés de médecine.(37)

Les progrès dans de nombreux domaines de la médecine entraînent forcément les débats vers la nécessité de la spécialisation des praticiens. Sous l'égide des sociétés scientifiques qui fleurissent dans les années 1920, les spécialités médicales sont progressivement définies et encadrées. Ce n'est pourtant que par un arrêté royal daté du 12 septembre 1957 que celles-ci sont définitivement reconnues et réglementées. En 1968, les premiers professeurs de médecine générale sont nommés afin d'améliorer la formation dans cette discipline et de lui redonner un attrait. Les hôpitaux périphériques et les cabinets sont également associés à la formation en plus des hôpitaux universitaires.(37,49)

### *La rupture linguistique et le « Walen buiten »*

Si le XIX<sup>e</sup> siècle voit l'usage du français s'imposer dans les universités au dépens du latin, le flamand doit attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour obtenir une réelle reconnaissance en Belgique. En 1911, la loi permet aux universités catholique et libre de développer leur institution flamande. En 1923, à la suite des réclamations nationalistes attisées par l'occupation allemande, l'université de Gand est divisée en deux sections linguistiques. En 1930, l'institution devient exclusivement néerlandophone. Les décennies qui suivent ne voient que s'élargir l'autonomie des régions linguistiques et la transformation de la Belgique en un État fédéral.(50)

Un évènement historique est central dans l'histoire politique et dans celui de l'enseignement en Belgique. Au début des années 1960, l'Université catholique de Louvain est transformée : d'une institution unitaire qui dispensent des cours dans les deux langues, elle est scindée en deux personnalités juridiques avec des recteurs et doyens différents.(51) Elle garde toute fois des éléments d'union entre ses deux parties comme son budget et surtout sa localisation. Cependant, les étudiants et le mouvement flamands voient la présence de cette université francophone en région flamande comme une tache et réclament le départ de leurs condisciples aux cris tristement célèbres de « *Walen buiten* » (en français : « Wallons dehors »). Ces manifestations mènent à la chute du gouvernement et au mois de juin 1968, la scission de l'Université catholique de Louvain est actée et en 1970, une loi crée deux universités distinctes. L'Université libre de Bruxelles subit le même processus

peu de temps après. Durant la décennie qui suit, la ville-nouvelle de Louvain-la-Neuve est créée quelques kilomètres de l'autre côté de la frontière linguistique et accueille progressivement l'institution francophone. Les sciences de la santé déménagent, elles, dans l'est de Bruxelles sur le site des nouvelles cliniques universitaires Saint-Luc.(52,53)



Fig. 6 - *Walen Buiten* (1967/1968).  
Google Image, *Walen Buiten*.

### *Le nouveau millénaire et ses récentes réformes*

Comme ailleurs dans l'Union européenne, le début du XX<sup>e</sup> siècle est marqué par le *processus de Bologne*, celui-ci vise à uniformiser la structure de l'enseignement supérieur en Europe et à favoriser la mobilité et les échanges des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Il se caractérise par quatre grandes nouveautés : l'emploi des crédits ECTS, les nouveaux grades universitaires Bachelier/Licence-Master-Doctorat, la culture de la qualité et la mobilité et enfin la reconnaissance des diplômes.(54,55)

La réforme des grades a notamment pour conséquence de supprimer le titre de *Docteur en médecine, chirurgie et accouchements* et de le remplacer par celui de *Médecin* qui permet l'usage professionnel du titre de *Docteur en médecine*.(56–58)

Enfin, la rentrée 2012 se caractérise par la diminution d'une année des études de médecine en Belgique francophone restée seule région européenne à organiser une formation en sept ans. Les années qui suivent sont animées par la mise en place d'un filtre à l'entrée des études de médecine dont la forme est plusieurs fois modifiées.(59,60)

## Discussion et conclusion

Tout d'abord, il faut retenir que la segmentation en trois parties réalisées a priori et quelque peu arbitrairement n'a pas forcément d'utilité. En revanche, nous observons un réel « avant-après » la date de 1425 et de la fondation de l'ancienne université de Louvain.

Ensuite, nous estimons que nous avons pu répondre à notre question initiale ainsi que montrer qu'il existe bien une histoire de l'enseignement de la médecine en Belgique avec ses particularités propres liées à son contexte géopolitique et à l'influence de ses voisins variables en fonction des siècles.

Domaine passionnant, l'histoire de l'enseignement de la médecine est dotée d'une grande richesse. Il nous rapproche des médecins d'autres fois en comprenant une partie de leur quotidien et de leur parcours. S'ils existent d'innombrables divergences au fil des siècles, nous retenons surtout les similitudes et ce qui reste à travers le temps.

## RÉSUMÉ

D'une transmission orale et sacrée du savoir médical jusqu'à un véritable enseignement institutionnalisé, comment les médecins des territoires composant l'actuelle Belgique ont-ils reçu leur formation ? Revue de la littérature portant sur la formation des médecins en Belgique à travers l'histoire.

*Cet article est issu d'une présentation faite lors de la Journée d'étude de la SFHM du 15 juin 2024 à Lille, elle-même adaptée du mémoire intitulé « Ébauche d'une histoire générale de l'enseignement de la médecine en Belgique à travers les différentes périodes de ce pays » et rédigé par le présent auteur durant l'année académique 2021-2022 en vue de l'obtention du DU Histoire de la médecine de l'UParisCité.*

## SUMMARY

*From an oral and sacred transmission of medical knowledge to a true institutionalized teaching, how did physicians in the territories that make up what is now Belgium receive their training? A review of the literature on the training of physicians in Belgium through history.*

This article is based on a presentation given at the SFHM study day held in Lille on the 15th of June 2024, itself adapted from the entitled thesis "Draft of a general history of medical education in Belgium through the different periods of this country", written during the 2021-2022 academic year by the present author and submitted for the University Degree History of Medicine from UParisCité.

RÉFÉRENCES

- 1) Duval P. Médecins et médecine de Gaule. In: Travaux sur la Gaule (1946-1986). Rome : École française de Rome ; 1989. p. 1163-73. (Publications de l'École française de Rome).
- 2) Léon A, Roche P. Chapitre I : L'enseignement dans la Gaule romaine (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-V<sup>e</sup> siècle). In: Histoire de l'enseignement en France. Paris : Presses Universitaires de France ; 2018. p. 5-12.
- 3) Halioua B. 6. Médecine romaine. In: Histoire de la médecine. 3<sup>e</sup> édition. Paris : Elsevier Masson ; 2009. p. 52-65. (Abrégés).
- 4) Le Scouëzec G. Chapitre III : Les médecins. In: La médecine en Gaule. Genève : Arbre d'Or ; 2001. p. 22-56.
- 5) Carolus J. La Chirurgie de Maître Jean Ypermans, le père de la chirurgie flamande (1295-1351). Gand : Société de médecine de Gand ; 1854.
- 6) Broeckx C. La Chirurgie de Maître Jehan Yperman, chirurgien belge (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle). Anvers : Académie d'archéologie de Belgique ; 1863.
- 7) Jacquart D. Jean de Saint-Amand et le livre II du "Canon" d'Avicenne. In: Médecine et pharmacie à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle. Paris ; 2006. p. 999-1029. (Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; vol. 2).
- 8) Verger J. La mobilité étudiante au Moyen Âge. Hist Léducation. 1991 ; (50):65-90.
- 9) Aubert R. Les débuts de l'Université de Louvain. In: Scripta Theologica. Louvain-la-Neuve ; 1984. p. 347-58.
- 10) De Ram P. II. Anciens Statuts de la faculté de médecine de Louvain : appendice au Codex veterum statutorum Academiae Lovaniensis , avec une note sur le cérémonial et les fêtes d'une promotion au doctorat en médecine. In: Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. 1863. p. 391-418.
- 11) Broeckx C. Prodrome de l'histoire de la faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain depuis son origine jusqu'à sa suppression. Anvers ; 1865.
- 12) Walckiers M. Les thèses médicales de Louvain au XVIII<sup>e</sup> siècle. In Paris ; 1982. p. 236-42.
- 13) Verger J. Chapitre VI : Université et société. In: Les universités au Moyen Âge. Paris : Presses Universitaires de France ; 1973. p. 172-200.
- 14) Charle C, Verger J. Chapitre III : Universités, pouvoir et société à

- l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). In: Histoire des universités : XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle. Paris : Presses Universitaires de France ; 2012. p. 47-64.
- 15) Bruneel C. Au cœur des réformes : La faculté de médecine de Louvain dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. In: Bruneel C, Servais P, éditeurs. Actes du colloque du 9 décembre 1988. Louvain-la-Neuve : Centre d'histoire des sciences et des techniques sources et travaux ; 1989. p. 13-41. (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain ; vol. XXXVII).
  - 16) Bruneel C, de Moreau de Gerbehaye C. Les gradués de la faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Bruxelles : Académie Royale de Belgique, Commission Royale d'Histoire ; 2004.
  - 17) de Reiffenberg F. Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain. Bruxelles ; 1829.
  - 18) De Ram P. Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797). Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique ; 1854.
  - 19) Privilegia Academiae Lovaniensi. 1728.
  - 20) Cardon G. La fondation de l'Université de Douai. Paris : Félix Alcan ; 1892. 543 p.
  - 21) Van der Essen L. Charles de Wignacourt, docteur ès lois, capitaine des étudiants pendant le siège de Louvain en 1635. Bull Comm R Hist. 1924 ;LXXXVIII:205-30.
  - 22) Dhondt P. Chapitre 1 : La situation précaire de l'enseignement supérieur dans les départements belges entre 1797 et 1815. In: Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Gand : Academia Press ; 2011. p. 21-48. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. I).
  - 23) Dickstein-Bernard C. Panorama de l'enseignement médical belge au XIX<sup>e</sup> siècle (1795-1876). In: Bruneel C, Servais P, éditeurs. Actes du colloque du 9 décembre 1988. Louvain-la-Neuve : Centre d'histoire des sciences et des techniques sources et travaux ; 1989. p. 59-75. (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain ; vol. XXXVII).
  - 24) Fabiani-Salmon JN. Ces jours où la France n'avait plus de médecine. Hist Médecine. mars 2021 ;(9):7-11.
  - 25) Legaye J. L'enseignement de la médecine sous la révolution et l'empire. Hist Sci Médicales. 2014 ;XLVIII(3):397-404.

- 26) Egora. HISTOIRE - Qui étaient ces officiers de santé qui ont traumatisé les médecins français ? [Internet]. Les Généralistes-CSMF. 2020. Disponible sur : <https://lesgeneralistes-csmf.fr/2020/12/11/histoire-qui-etaient-ces-officiers-de-sante-qui-ont-traumatise-les-medecins-francais/>
- 27) Louryan S. L'enseignement de l'anatomie à Bruxelles avant la fondation de l'Université libre de Bruxelles. *Rev Médicale Brux.* 2014 ;(35):507-10.
- 28) Dhondt P. Chapitre 2 : L'enseignement universitaire comme point névralgique dans le gouvernement de Guillaume I<sup>er</sup>. In: *Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle.* Gand : Academia Press ; 2011. p. 49-87. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. I).
- 29) Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas. Loi du 12 Mars 1818, réglant tout ce qui est relatif à l'exercice des différentes branches de l'art de guérir. mars 12, 1818.
- 30) Crabbé P. Contribution à l'étude du développement des professions consacrées à l'art de guérir sur le territoire actuel de la Belgique de 1795 à nos jours. *Louvain Econ Rev.* 1962 ;28(9):727-66.
- 31) Dhondt P. Chapitre 3 : Genèse du système universitaire belge, 1830-1835. In: *Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle.* Gand : Academia Press ; 2011. p. 89-105. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. I).
- 32) Loi organique de l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835. sept 27, 1835.
- 33) Loi organique de l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835 modifiée par la loi du 15 juillet 1849. juill 15, 1849.
- 34) Sauveur J. Histoire de la législation médicale belge. Bruxelles ; 1862.
- 35) Dhondt P. Chapitre 4 : Où l'on déplore l'absence d'esprit scientifique aux environs de 1850. In: *Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle.* Gand : Academia Press ; 2011. p. 181-96. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. II).
- 36) Dhondt P. Chapitre 6 : La formation des médecins : une mission de la faculté de médecine. In: *Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle.* Gand : Academia Press ; 2011. p. 225-43. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. II).
- 37) Bardez R, Dhondt P. 5. Ways of knowing medicine. In: Vandendriessche J, Majerus B, éditeurs. *Medical histories of Belgium New narratives on*

- health, care and citizenship in the nineteenth and twentieth centuries. 1<sup>re</sup> édition. Manchester: Manchester University Press; 2021. p. 171-205. (Social Histories of Medicine).
- 38) Dhondt P. Chapitre 6 : La modernisation de l'enseignement en médecine. In: Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Gand : Academia Press ; 2011. p. 361-83. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. III).
- 39) Boddaert R. Discours sur l'importance des études pratiques en médecine. Ouverture solennelle des cours. Université de Gand ; 1869.
- 40) Servais P. La clinique à l'université de Louvain au XIX<sup>e</sup> siècle. In: Bruneel C, Servais P, éditeurs. Actes du colloque du 9 décembre 1988. Louvain-la-Neuve : Centre d'histoire des sciences et des techniques sources et travaux ; 1989. p. 77-97. (Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain ; vol. XXXVII).
- 41) Wasseige A. De l'exercice de la médecine par les femmes. Ouverture solennelle des cours. Années 1886-87. Université de Liège ; 1886 oct 19 ; Liège.
- 42) Dhondt P. Chapitre 4 : Le sexe de la science. In: Un double compromis Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Gand : Academia Press ; 2011. p. 325-43. (Histoire médiévale, moderne et contemporaine ; vol. III).
- 43) Leplae C. Les femmes universitaires : étude préliminaire des diplômées de l'Université de Louvain. Bull Inst Rech Économiques Soc. 1950 ;16(7):19-65.
- 44) Au S, Cornet A. 3. Medicine and colonialism. In: Vandendriessche J, Majerus B, éditeurs. Medical histories of Belgium New narratives on health, care and citizenship in the nineteenth and twentieth centuries. 1<sup>re</sup> édition. Manchester: Manchester University Press; 2021. p. 99-133. (Social Histories of Medicine).
- 45) Darras C, Hurtado Y. L'Histoire des agents sanitaires au Congo Belge.
- 46) Duren A. L'organisation médicale belge en Afrique. Bruxelles : Académie royale des Sciences coloniales. Classes des sciences naturelles et médicales ; 1955.
- 47) Dubois A, Duren A. Soixante ans d'organisation médicale au Congo belge. Ann Société Belge Médecine Trop. 1947 ; 27:1-36.
- 48) Institut of Tropical Medicine - Antwerp [Internet]. 2022 [cité 30 juin 2022]. Notre histoire. Disponible sur: <https://www.itg.be/F/notre-histoire>

- 49) Arrêté royal du 12 septembre 1957 relatif à l'agrégation des médecins spécialistes. sept 12, 1957.
- 50) Carton de Wiart H. Le problème de l'Université de Gand. *Rev Deux Mondes*. 1923 ;13(3):606-25.
- 51) Loi du 12 août 1911. août 12, 1911.
- 52) Laporte C. *La Libre.be*. 2018 [cité 3 juill 2022]. Il y a 50 ans, la fin du « Walen buiten » scindait l'Université de Louvain. Disponible sur : <https://www.lalibre.be/belgique/2018/02/03/il-y-a-50-ans-la-fin-du-walen-buiten-scindait-luniversite-de-louvain-KLFCZVZVCNBH-7GJVTVYAOM5EAU/>
- 53) Loi du 28 mai 1970 modifiant la loi du 12 août 1911. mai 28, 1970.
- 54) Crochet M. Le processus de Bologne : L'aboutissement d'un long chemin. *Études*. 2004 ;11(401):461-72.
- 55) Molitor M. La transformation du paysage universitaire en Communauté française. *Cour Hebdomadaire CRISP*. 2010 ;7(2052-2053):5-97.
- 56) Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. mars 31, 2004.
- 57) Lemaire N, van Campenhoutd. La terminologie de l'enseignement supérieur en Belgique francophone transposée dans le système d'intégration européenne. Raisons et conséquences d'une harmonisation linguistique manquée. *Mots Lang Polit*. 2013 ;
- 58) Loi coordonnée relative à l'exercice des professions de soins de santé. juin 18, 2015.
- 59) Loi du 12 mai 2011 réduisant la durée des études de médecine. mai 12, 2011.
- 60) Schetgen M. Deux réformes des études de médecine en deux ans : un nouveau paradigme pédagogique. *Rev Médicale Brux*. 2016 ; 397-400.